

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 février 2022, a adopté le règlement suivant :

22-009 Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 20 juin 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 23 juin 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat